

des autres et leur influence comme corps ne peut se faire sentir avec efficacité dans les grandes questions qui ont rapport au commerce."

Après M. Letellier, MM. Théo. Béland, Pichette, Pouliot, Petitclerc et M. le président prononcèrent des discours en faveur du projet.

Il fut ensuite proposé par M. Elz. Pichette, secondé par M. Joseph Myrand, qu'un comité composé de MM. P. Côté, Théo. Béland, Achille Côté, F. X. Pouliot, Chas. Villeneuve, Arthur Paquet, Alfred LaRue, F. X. Petitclerc et B. Letellier, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres, soit formé pour étudier le projet d'une association et se mettre en communication avec les détailliers de Québec et fonder l'association avec des règlements qui assureront son existence et son efficacité.

Des remerciements furent votés à M. le président, M. B. Letellier et à l'Union Commerciale pour l'usage de ses salles.

Il a été décidé que le comité se réunira au même lieu, jeudi, le 13 courant, à 8 h. 30 du soir.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Vendredi, le 7 décembre, avait lieu l'assemblée générale mensuelle de la Chambre de Commerce du District de Montréal. Étaient présents, MM. H. LaPorte, président au fauteuil; J. D. Rolland, vice-président, Chas. Desmarceau, trésorier, Jos. Contant, A. Aumont, J. X. Perrault, Jos. Haynes, O. Faucher, C. P. Chagnon, L. E. Morin père, S. Côté, etc.

Après la lecture du procès verbal de l'assemblée précédente, différents comités firent rapports qu'ils étudiaient les questions qui leur ont été référées.

M. J. X. Perrault, pour le comité de la délégation en France, fit rapport de ses démarches; il a déjà vu plusieurs des principales maisons de commerce de Montréal; il a eu une entrevue avec la chambre de commerce française de Montréal qui a nommé un comité composé de MM. Alfred Ohouillou et Rougier, pour se joindre au comité de cette chambre. M. le consul général de France a promis son concours.

M. Morin fait remarquer que si l'on veut une délégation sérieuse, il faut mûrir le projet, prendre le temps nécessaire pour étudier les questions qu'il faudra débattre avec le commerce français et n'envoyer comme délégués que des hommes dignes de représenter réellement le commerce canadien.

M. Rolland dit que le comité a précisément mis dans son programme l'étude de chacune des classes de marchandises susceptibles d'être échangées entre le Canada et la France, au point de vue des poids et mesures, des emballages, des prix, etc.

M. Contant insiste sur la nécessité d'une préparation sérieuse et complète des statistiques et autres renseignements nécessaires.

M. J. H. Lefebvre donne quelques explications au sujet du travail sur la pulpe de bois qu'il a lu devant le conseil de la chambre et demande la permission de lire un nouveau mémoire à ce sujet.

La chambre décide que la question ayant déjà été étudiée par son conseil et résolue unanimement, il n'y a pas lieu de la mettre de nouveau en discussion. M. Lefebvre reçoit la permission, cependant, de remettre son mémoire au secrétaire.

M. Jos. Haynes propose une motion approuvant la concession par le conseil

de ville à la compagnie connue sous le nom de *Belt Line* du droit d'établir sa ligne sur les quais; cette proposition est rejetée.—Ajournement.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

Le conseil de la Chambre de Commerce de Montréal (Board of Trade) a tenu sa réunion hebdomadaire mardi le 11 décembre, sous la présidence de M. W. W. Ogilvie. Étaient aussi présents MM. James A. Cantlie, John Torrance, Edgar Judge, J. D. Rolland, A. A. Thibaudeau, E. S. Clouston, Thos. J. Drummond, Frank J. Hart, David Robertson et Chas. F. Smith.

Le secrétaire reçoit instruction de remercier M. Hall, d'avoir pris des mesures pour que les documents de la session de Québec soient régulièrement transmis au conseil.

Le comité sur la législation provinciale a eu une entrevue avec M. Augé, à propos de la loi sur le privilège des ouvriers. M. Augé a déclaré qu'il ne pouvait consentir à amender la loi avant qu'elle ait eu une autre année d'essai.

Le conseil, donne instruction à son comité d'essayer quand même de faire amender la loi, au moins en ce qui concerne les fournisseurs de matériaux.

L'hon. J. J. Curran écrit que, après consultation avec le département de la justice, il croit que la constitution d'un tribunal d'arbitrage est de la juridiction du parlement provincial. Le conseil décide en conséquence, de s'adresser à la législature de Québec.

Après lecture de quelque correspondance avec le ministère de la marine, la réunion s'est ajournée.

M. Vidal, le directeur gérant de la Compagnie d'Approvisionnement Alimentaires, part ce soir pour New-York où il s'embarquera demain pour l'Europe. M. Vidal, ne sera absent que quelques semaines.

NOTES COMMERCIALES.

Richmond, P. Q., vient d'être doté d'une chambre de commerce.

Il a été exporté, la semaine dernière, du port de New-York, 18,717 barils de pommes.

Les marchands de Dartmouth, N. E. se sont entendus pour fermer leurs magasins à sept heures, trois jours par semaine: les mardi, mercredi et jeudi.

M. C. E. Carbonneau, gérant général de la Canadian Trading and Shipping Co., est parti la semaine dernière pour la France, pour affaires de la compagnie.

La Chambre de Commerce française de Montréal a reçu de France plusieurs demandes de renseignements sur le prix des bêtes à cornes et des moutons pour l'exportation.

Le conseil de ville de Toronto a rejeté, mardi dernier, par un vote de dix contre 8 un projet de règlement ordonnant la fermeture des débits de spiritueux à 9 heures du soir.

L'Acadia Sugar Refinery Company, de Moncton et Dartmouth, n'a pas eu de succès cette année. Les bénéfices nets ont été de \$7,693, sans tenir compte de la dépréciation de l'outillage.

On dit qu'il circule au Canada de faux billets américains de \$2 00. Ce sont des Silver Certificates, dont l'exécution est si parfaite qu'un expert seul peut les distinguer des véritables.

Par convention entre les marchands de Danville, les magasins ferment leurs portes à 8 heures précises maintenant, tous les jours de la semaine, excepté le samedi: Cet arrangement est fait pour jusqu'au 1er avril.

M. W. P. Beaudoin, épiciier, rue Forfar, à la Pointe St-Charles, se plaint que la Dominion Alliance et la P. P. A. cherchent à ruiner son commerce. Nous espérons que la législature rognera les dents à ces fanatiques.

La Kingston and Montreal Transportation Company a acheté dans la Colombie Anglaise du bois pour le pont de ses barges. Ce bois sera expédié par le cap Horn et fera le tour de l'Amérique du Sud avant d'arriver à Montréal.

Pendant la dernière saison, Manitoba a exporté 30,000 bêtes à cornes, 10,000 porcs 40,000 moutons et 200 chevaux. C'est une augmentation sur la saison précédente de 7 p.c. pour le gros bétail, et de 30 p.c. pour les moutons et les chevaux.

La concession de travaux sur le canal Trent à une maison américaine a soulevé des protestations bien fondées. Jamais nos entrepreneurs, pas plus que nos ouvriers n'ont eu part aux travaux publics aux Etats-Unis. Nous devrions suivre cet exemple.

On donne comme certain la nouvelle que la société "Nadeau & Jutras" dissoute il y a quelques mois, est reconstituée. D'importantes améliorations ont été faites dans le cours de l'été à la tannerie qui est la seule manufacture importante du village de Stanfold.

La Royal Pulp and Paper Mill Co, d'East Angus, dont nous avons rapporté la mise en liquidation, doit être remplacée par une nouvelle compagnie en voie de formation, qui aura à sa tête l'hon. M. W. B. Ives, MM. R. H. Pope, F. B. Buck, George Van Dyke et Irving W. Drew.

Le gouvernement provincial vient d'augmenter de \$1.00 le droit à percevoir au bureau des tutelles pour l'enregistrement des déclarations des sociétés, dissolutions etc. Le droit précédent était de 50c; il sera maintenant de \$1.50. C'est encore le commerce que l'on soigne.

Un planteur des Iles Hawai écrit que ses plantations donnent un rendement de huit tonnes de sucre à l'acre, (1 tonne de sucre pour 8 tonnes de canne). C'est un rendement extraordinaire qu'aucune des plantations de la Louisiane ou des Antilles n'approche.

Nos abonnés de la Campagne ont maintenant tous reçu leur compte d'abonnement et nous espérons qu'ils y répondront comme il convient. Nous leur rappelons que l'abonnement est payable d'avance.